



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 décembre 2016 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame la conseillère Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur le conseiller Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur le conseiller Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-rechercheur
Monsieur Guy Simard, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Remise d'une mention de reconnaissance par le Service de police de la Ville de Montréal.

Le maire invite le commandant Guy Simard du poste de quartier 10 à prendre place pour la remise d'une mention de reconnaissance du Service de police de la Ville de Montréal à monsieur Adil Bencheqroun.

10.01B

Présentation du bilan du plan de développement durable.

Le maire invite Michèle Giroux, directrice d'arrondissement, à présenter le bilan du plan de développement durable.

10.01C

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier : Approbation de conventions à intervenir avec différents organismes pour une période d'un an et octroi de contributions financières totalisant 1 014 926 \$ (point 20.04).

Souligne le travail des organismes communautaires, de loisirs et sportifs.

Approbation de conventions à intervenir avec les sociétés de développement commercial PROMENADE FLEURY, QUARTIER FLEURY OUEST et DISTRICT CENTRAL et octroi de contributions financières totalisant 180 000 \$ pour l'année 2017 (point 20.03).

Invitation à encourager les commerçants locaux.

Monsieur Pierre D Desrochers : Adoption du règlement portant approbation du budget de la société de développement commercial DISTRICT CENTRAL de 620 000 \$ provenant respectivement de l'arrondissement (60 000 \$), de la ville centre (60 000 \$) et des cotisations des commerçants (500 000 \$) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (point 40.08).

Octroi d'un contrat pour la construction de l'infrastructure du terrain de rugby au parc Henri-Julien (point 20.07).

Suivi des travaux effectués sur l'avenue Papineau.

Invitation à admirer les quatre sapins situés à différents endroits dans l'arrondissement dont celui de la place Iona-Monahan.

Monsieur Harout Chitilian : Salue le courage dont ont fait preuve monsieur Adil Benchegroun et la sergente Stéphanie Bernier du poste de quartier 10 ainsi que leur action et leur contribution exceptionnelle.

Souligne l'arrivée du commandant Guy Simard au poste de quartier 10.

Retour sur le 25^e anniversaire d'existence du Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) et salue le travail exceptionnel de l'organisme.

Retour sur *La Magie de Noël sur Gouin Ouest* organisée par l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest et ayant eu lieu le 10 décembre 2016.

Réduction à 40 km/h de la limite de vitesse sur le boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue Albert-Prévost et la limite ouest de l'arrondissement visant à sécuriser le secteur, particulièrement les abords du Collège Sainte-Marcelline (point 40.01). D'autres mesures visant à sécuriser le secteur ont été mises en place, notamment la sécurisation de l'abribus et de l'intersection situés près de l'institution et la réduction de la vitesse à 30 km/h devant l'institution.

Octroi d'un contrat pour l'installation d'un filet de protection contre les ballons de soccer au parc de Louisbourg (point 20.05).

Madame Lorraine Pagé : Octroi de contributions financières non récurrentes aux organismes CARTIER ÉMILIE (500 \$), LA CORBEILLE - BORDEAUX-CARTIERVILLE (500 \$) et SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) (500 \$) (point 30.04).

Invitation à encourager les commerçants locaux.

Invitation à admirer le sapin de Noël au parc des Hirondelles dans le district du Sault-au-Récollet.

Annonce d'une soirée-conférence concernant la reconnaissance patrimoniale et le développement du village du Sault-au-Récollet, organisée par l'Association des Amis du boulevard Gouin, qui se tiendra le 7 février 2017 à la salle du conseil d'arrondissement.

Monsieur Pierre Gagnier : Retour sur la 13^e édition du festival sportif Ahuntsic-Cartierville s'étant déroulé du 25 novembre au 4 décembre 2016. Félicitations aux participants, aux bénévoles, aux organismes et au personnel de l'arrondissement.

Invitation à consulter le Bulletin d'Ahuntsic-Cartierville sur le site Internet de l'arrondissement. La version imprimée sera disponible dès le 16 décembre 2016 dans les quinze présentoirs répartis sur le territoire de l'arrondissement.

Annonce de la prochaine séance du conseil d'arrondissement le lundi 13 février 2017, à compter de 19 h.

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

-2630, boulevard Gouin Est – érigé sur le lot 1742225 du cadastre du Québec :

Autoriser un taux d'implantation au sol inférieur au maximum prescrit, soit de 21,8 % au lieu de 30 % (40.02).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 36, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous posent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Gilles Larocque	Présentation du budget par activités. Points 20.04, 20.07, 30.02 et 40.13 de l'ordre du jour.
Mélanie Busby	Projet de ruelle verte sur la rue De La Roche et l'avenue Georges-Baril entre la rue Prieur Est et le boulevard Henri-Bourassa Est (dépôt d'une pétition).
Claude Bertrand	Perte d'espaces de stationnement et plates-bandes fleuries.
Janine Renaud	Explications sur le nombre de logements minimum requis pour l'obtention de 15 % de logements sociaux. Points 20.01 et 20.04 de l'ordre du jour.
Raymond Labbé	Budget de l'organisme Éco-Quartier Cartierville (Ville en vert). Entretien des trottoirs dans le district de Bordeaux-Cartierville.
Jean-Claude Lanthier	Sapins de Noël. Entretien des patinoires.
Vincent Arseneau	Camion de déneigement immobilisé - bruit et moteur diesel en marche.

Cette période de questions prend fin à 20 h 10.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA16 090327

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2016.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2016, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA16 090328

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 novembre 2016.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 14 novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA16 090329

Approuver la convention à intervenir avec PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement, pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 270 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2019;

D'octroyer une contribution financière annuelle de 90 000 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019, pour une somme totale de 270 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1160356003

CA16 090330

Approuver la convention à intervenir avec ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert), pour l'année 2017, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement, et octroyer à cette fin une contribution financière de 378 900 \$.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2017;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 378 900 \$;

De mandater la Division des relations avec les citoyens, communication et développement durable pour s'assurer des balises et de la bonne utilisation des fonds accordés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1165027001

CA16 090331

Approuver les conventions à intervenir avec la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY, la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST et la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL et octroyer des contributions financières totalisant 180 000 \$ pour l'année 2017.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY, la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST et la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL, pour l'année 2017;

D'approuver à cette fin le versement de contributions financières de 60 000 \$ à chacun des organismes pour un total de 180 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1161388007

CA16 090332

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2017 et accorder des contributions financières totalisant 1 014 926 \$.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés se terminant le 31 décembre 2017 et octroyer des contributions financières totalisant 1 014 926 \$, réparties de la façon suivante :

Organismes	Activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air	Clubs de vacances	Clubs sportifs et activités sportives	Jeunesse	Projets	Sécurité urbaine	Entretien sanitaire	Total
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	22 974 \$	39 035 \$	9 119 \$					71 128 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	63 515 \$	21 698 \$	11 985 \$		25 785 \$			122 983 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	9 870 \$	8 329 \$	3 113 \$					21 312 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	17 483 \$	13 834 \$	5 294 \$		5 000 \$			41 611 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	11 653 \$	17 427 \$	2 507 \$					31 587 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	55 331 \$	16 392 \$	3 931 \$		1 125 \$			76 779 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	10 201 \$		2 103 \$	3 000 \$				15 304 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	59 291 \$	21 552 \$	4 454 \$	49 323 \$	700 \$		46 345 \$	181 665 \$
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC (CPVMA)			994 \$					994 \$
CLUB DE BOXE " RING 83 "			4 320 \$					4 320 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD			18 761 \$					18 761 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION			8 418 \$		500 \$			8 918 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL			3 498 \$					3 498 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.			1 651 \$					1 651 \$
FONDATION ACADÉ-KICKS			1 439 \$					1 439 \$
ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA			1 775 \$					1 775 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.			2 007 \$					2 007 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC			1 314 \$					1 314 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.			1 364 \$					1 364 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC			2 490 \$					2 490 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)			2 325 \$					2 325 \$
CLUB DE HANDBALL D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE			2 475 \$					2 475 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE				62 655 \$				62 655 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC				24 743 \$				24 743 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC		7 444 \$		46 206 \$				53 650 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	26 864 \$							26 864 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	65 000 \$				3 700 \$			68 700 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE					700 \$			700 \$
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE						161 914 \$		161 914 \$
TOTAUX	342 182 \$	145 711 \$	95 337 \$	185 927 \$	37 510 \$	161 914 \$	46 345 \$	1 014 926 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1163060036

CA16 090333

Accorder un contrat à ATLAS EXCAVATION INC., pour l'installation d'un filet de protection contre les ballons de soccer au parc de Louisbourg, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-026, soit 69 343,61 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 76 343,61 \$, incluant les taxes, les contingences et les frais incidents - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à ATLAS EXCAVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'un filet de protection contre les ballons de soccer au parc de Louisbourg, au prix et aux conditions de sa soumission, soit pour une somme maximale de 69 343,61 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-026;

D'autoriser à cette fin une dépense de 76 343,61 \$, comprenant les taxes, les contingences et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1167189008

CA16 090334

Autoriser la cession d'ATELIER VILLE ARCHITECTURE PAYSAGE INC. (Atelier VAP) (le cédant) à 2ARCHITECTURES INC. (le cessionnaire) du contrat de services professionnels, plus précisément ceux en architecture, relativement aux travaux de réfection majeure du pavillon du parc et de la pataugeoire ainsi que l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix octroyé suite à l'appel d'offres S-AC-2016-004, ce contrat ayant initialement été conclu entre la Ville de Montréal, ATELIER VILLE ARCHITECTURE PAYSAGE INC (Atelier VAP) et AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. / Approuver le contrat de cession à cet effet auquel interviennent la Ville de Montréal et AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'autoriser la cession du contrat de services professionnels d'ATELIER VILLE ARCHITECTURE PAYSAGE INC. (ATELIER VAP) (le cédant) à 2ARCHITECTURES INC. (le cessionnaire), plus précisément ceux en architecture, relativement aux travaux de réfection majeure du pavillon du parc et de la pataugeoire ainsi que l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix octroyé suite à l'appel d'offres public S-AC-2016-004, ce contrat ayant initialement été conclu entre la Ville de Montréal, ATELIER VILLE ARCHITECTURE PAYSAGE INC. (ATELIER VAP) et AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.;

D'approuver le contrat de cession à cet effet auquel interviennent la Ville de Montréal et AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1167058001

CA16 090335

Accorder un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC. pour la construction de l'infrastructure du terrain de rugby au parc Henri-Julien, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-029 / Autoriser une dépense totale de 1 979 622,46 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 16 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à LANCO AMÉNAGEMENT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du terrain de rugby/soccer au parc Henri-Julien, au prix et aux conditions de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 901 622,46 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2016-029;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 979 622,46 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1166074007

CA16 090336

Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) dans le cadre du projet « Gouin Ouest : Coeur de Cartierville » et octroyer une contribution financière de 30 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) dans le cadre du projet « Gouin Ouest : Coeur de Cartierville »;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1166492012

CA16 090337

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1163757011

CA16 090338

Approuver les dépenses d'utilités publiques négociées dans des contrats-cadres par le Service de l'approvisionnement ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'année 2017 et autoriser à cette fin une dépense de 6 777 500 \$.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques prévus dans des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement ainsi que celles reliées à la facturation interne pour l'exercice 2017;

D'autoriser à cette fin une dépense de 6 777 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1163757012

CA16 090339

Octroyer des contributions financières totalisant 1 250 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers
et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 1 250 \$ aux organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités;

100 \$ CLUB DE L'ÂGE D'OR JOHN-CABOTO – (CRAIC)

100 \$ LES COPAINS DE ST-SIMON

150 \$ SCOUTS BOIS-DE-BOULOGNE

250 \$ CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CACI)
250 \$ LES COPAINS DE ST-SIMON
250 \$ CARTIER ÉMILIE
150 \$ L'ASSOCIATION DES AMIS DU BOULEVARD GOUIN

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1161040008

CA16 090340

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 1 500 \$ aux organismes suivants : CARTIER ÉMILIE (500 \$), LA CORBEILLE - BORDEAUX-CARTIERVILLE (500 \$) et SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) (500 \$).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 1 500 \$ aux organismes ci-après énumérés pour les soutenir dans leurs activités respectives :

500 \$ CARTIER ÉMILIE
500 \$ LA CORBEILLE - BORDEAUX-CARTIERVILLE
500 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1163060038

CA16 090341

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1163757013

CA16 090342

Approuver les travaux de réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lesquels seront exécutés par le propriétaire MARCARKO LTÉE pour une somme maximale de 88 847,25 \$, toutes taxes comprises / Autoriser à cette fin une dépense totale de 93 847,25 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver les travaux de réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lesquels seront exécutés par le propriétaire MARCARKO LTÉE, et ce, conformément au bail approuvé par la résolution CA07 090230, pour une somme maximale de 88 847,25 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser à cette fin une dépense totale de 93 847,25 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1161616004

CA16 090343

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant à 40 km/h la limite de vitesse prescrite sur le boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue Albert-Prévost et la limite ouest de l'arrondissement et à 30 km/h devant le collège Sainte-Marceline et le parc Camille situés sur le même tronçon.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance jointe à la présente résolution déterminant les limites de vitesse sur le boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue Albert-Prévost et la limite ouest du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en la réduisant à 40 km/h et devant le collège Sainte-Marceline et le parc Camille situés sur le même tronçon en la réduisant à 30 km/h, tels qu'identifiés au plan des limites de vitesse annexé à ladite ordonnance et dont l'entrée en vigueur est prévue dans les 90 jours suivant son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports du Québec à la Gazette officielle du Québec;

DE transmettre, en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière du Québec (RLRQ c. C-24.2), au ministère des Transports du Québec une copie certifiée conforme de la résolution ainsi que l'ordonnance et l'annexe 1 s'y rattachant, accompagnées d'un plan de signalisation et d'un plan d'information dans les quinze jours suivant son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1160716001

CA16 090344

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 2630, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1742225 du cadastre du Québec, un taux d'implantation au sol inférieur au minimum prescrit - Secteur significatif DD - Parcours riverain et site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour le bâtiment portant le numéro 2630, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1742225 du cadastre du Québec, un taux d'implantation au sol inférieur au minimum prescrit;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure pour le bâtiment portant le numéro 2630, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1742225 du cadastre du Québec, autorisant un taux d'implantation au sol de 21,8 % au lieu de 30 % afin de permettre la démolition de la partie de la résidence constituée d'un garage, et ce, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par François Anglehart, arpenteur-géomètre, daté du 8 décembre 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 21 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1164039020

CA16 090345

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10166 et 10168, avenue Christophe-Colomb - Lot 2495633 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10166 et 10168, avenue Christophe-Colomb, érigé sur le lot 2495633 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010).

Dissidence : la conseillère Émilie Thuillier

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1161066021

CA16 090346

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10460 et 10462, rue Francis - Lot 2495349 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé pour le bâtiment portant les numéros 10460 et 10462, rue Francis, érigé sur le lot 2495349 du cadastre du Québec, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé (RCA09 09010).

Dissidence : la conseillère Émilie Thuillier

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.04 1161066020

CA16 090347

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation du 2^e étage du bâtiment portant le numéro 9780, rue Meilleur, à des fins de lieu de culte, d'école d'enseignement spécialisé et d'activités communautaires, socioculturelles et sportives - Lot 1488851 du cadastre du Québec - Zone 0346.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 9780, rue Meilleur, l'autorisation d'occuper le 2^e étage du bâtiment à des fins de lieu de culte, d'école d'enseignement spécialisé, de centre d'activités physiques et d'activités communautaires et socioculturelles.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débiter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1164039019

CA16 090348

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition des 2 bâtiments portant les numéros 5769 à 5771 et 5781 à 5793, boulevard Gouin Ouest, à l'angle nord-ouest de la rue Grenet, et la construction d'une clinique médicale de 3 étages et d'une construction hors toit - Lots 1435196 et 1435197 du cadastre du Québec - Zone 0058.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 9 (hauteur maximale), 21 et

22 (dépassements autorisés), 52 et 60 (alignement de construction), 335 (projection des saillies), 566 (nombre d'unités de stationnement), 578 (largeur des unités de stationnement) et 579, 593 et 596 (normes d'aménagement du stationnement extérieur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 1435196 et 1435197 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation de démolir les 2 bâtiments portant les numéros 5769 à 5771 et 5781 à 5793, boulevard Gouin Ouest, et de construire un bâtiment de 3 étages avec une construction hors toit, aux conditions suivantes :

1. la démolition des bâtiments portant les numéros 5769 à 5771 et 5781 à 5793, boulevard Gouin Ouest est autorisée;
2. l'obtention du permis de démolition est conditionnelle au dépôt de la demande de permis de construction du bâtiment autorisée par la présente résolution;
3. l'implantation du nouveau bâtiment doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
4. la hauteur du nouveau bâtiment est de 3 étages avec, en plus, une construction hors toit, laquelle doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
5. les élévations des façades et les matériaux de parement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
6. les ouvertures du rez-de-chaussée commercial doivent être en verre transparent et ne pas être obstruées de façon à participer à l'animation de la rue;
7. les équipements mécaniques hors toit doivent être d'une hauteur maximale de 2 mètres et être localisés de façon à ce qu'ils ne soient pas ou peu visibles des voies publiques;
8. le nombre d'unités de stationnement doit être de 63 au maximum;
9. l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
10. l'émission du permis de construction est assujettie à un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);
11. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan de localisation daté du 22 février 2016 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 14 août 2016

ANNEXE B

-Cahier de présentation préparé par JCF Architecte daté du 21 juillet 2016 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 25 juillet 2016

-Plan d'aménagement paysager préparé par Karyne Architecte Paysagiste daté du 10 août 2016 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 11 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1160449008

CA16 090349

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition d'un immeuble résidentiel portant le numéro 12017, rue Poincaré et l'agrandissement d'un centre de chirurgie et de convalescence portant les numéros 999, rue De Salaberry et 908, boulevard Gouin Ouest - Lots 1487564, 3879364 et 3879365 du cadastre du Québec - Zones 0161, 0185 et 0703.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 8 à 9 (hauteur en mètres et en étages), 21 (dépassement des constructions hors toit), 24 à 26 (règles d'insertion en matière de hauteur), 40 (taux d'implantation maximal), 52 (pourcentage de façade à l'alignement de construction), 60 et 62 (règle d'insertion en matière d'alignement de construction), 132, 175, 185 (usages prescrits) et 187 (superficie maximale des établissements dans les zones de catégorie C-1 (1)) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour les immeubles portant les numéros 12017, rue Poincaré, 999, rue De Salaberry et 908, boulevard Gouin Ouest, érigés sur les lots 1487564, 3879364 et 3879365 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment résidentiel existant au 12017, rue Poincaré et d'agrandir le centre de chirurgie et de convalescence situé aux 999, rue De Salaberry et 908, boulevard Gouin Ouest, tel que montré aux plans de l'annexe A, à la condition suivante :

- Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 01/13 à 13/13, portant le numéro de dossier 16-465, préparés par Bellemare et Gilbert, architectes, datés du 19 octobre 2016 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 24 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1164039018

CA16 090350

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation (RCA16 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1166492008

CA16 090351

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation (RCA16 09008).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1166492007

CA16 090352

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation (RCA16 09009).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1166492006

CA16 090353

Adopter un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017) (RCA16 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1161616003

CA16 090354

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (RCA16 09011).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1161082009

CA16 090355

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs (RCA16 09012).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1161082010

CA16 090356

Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2017.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2017 (RCA16 09013).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1161082012

CA16 090357

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2017, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1163060037

CA16 090358

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2017.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1161928004

CA16 090359

Déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales, soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau du Service de l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1160356004

CA16 090360

Désigner la conseillère Émilie Thuillier à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2017.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE désigner la conseillère Émilie Thuillier à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1161928005

CA16 090361

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 octobre 2016.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1164863007

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 12 décembre 2016 est levée à 20 h 21.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Pierre Gagnier
Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement